



DÉCLARATION DE STARBUCKS CORPORATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE, LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

2025 Statement on Modern Slavery

La présente déclaration est établie conformément aux exigences de l'article 54 de la Modern Slavery Act 2015 du Royaume-Uni (R.-U.) et de l'article 9 de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (« la Loi canadienne ») du Canada, ainsi que de la California Transparency in Supply Chain Act de 2010 au nom du groupe d'entreprises de Starbucks Corporation (collectivement, « Starbucks »), qui englobe Starbucks Ltd Moyen-Orient et Afrique, Starbucks Coffee Company Ltd (R.-U.) et Café Starbucks Canada, Inc. (« Starbucks Canada »). Starbucks a mis sur pied des politiques et des programmes mondiaux conçus pour prévenir, cerner, évaluer, traiter et atténuer tout risque de travail forcé dans l'ensemble de ses activités et de ses chaînes de valeur à l'échelle de Starbucks Ltd Moyen-Orient et Afrique, Starbucks Coffee Company (R.-U.) et Starbucks Canada. Par conséquent, la présente déclaration fait état des mesures prises par Starbucks pour prévenir, cerner, évaluer et contrer le travail forcé et le travail des enfants. La déclaration qui suit reflète les activités de Starbucks et les efforts qu'elle a déployés pour lutter contre le travail forcé au cours de l'année financière se terminant le 28 septembre 2025 (« AF25 »).

Aux fins de la présente déclaration et conformément aux normes reconnues à l'échelle internationale en matière de droits de la personne, toute référence au concept d'esclavage moderne englobe le travail forcé, la traite des personnes et le travail des enfants. Pour en savoir plus au sujet de notre engagement à respecter les droits de la personne, veuillez consulter notre [Déclaration générale sur les droits de la personne](#) et le [rapport annuel sur l'impact social de Starbucks dans le monde](#).

Notre structure commerciale et notre chaîne de valeur

Le siège social du groupe Starbucks se trouve aux États-Unis, et la société mère est Starbucks Corporation. Starbucks compte plus de 40 000 cafés dans 89 marchés, dont des cafés gérés par l'entreprise et des cafés agréés. Nous offrons une gamme de produits que les clientes et clients peuvent consommer dans nos cafés, à la maison et en déplacement, notamment du café, des boissons maison, de la marchandise et des aliments. Nous vendons du café, du thé, des aliments et des produits connexes à des cafés agréés qui les revendent à leur clientèle. Nous vendons également divers biens de consommation emballés dans le cadre de partenariats avec d'autres marques mondiales et de coentreprises.

Starbucks exploite une vaste chaîne d'approvisionnement mondiale à plusieurs niveaux qui s'articule autour du café, d'autres produits agricoles, de biens manufacturés et de services. Starbucks entretient des relations directes avec des fournisseurs, des vendeurs, des entrepreneurs, des experts-conseils, des mandataires, des distributeurs et d'autres fournisseurs de biens et de services. De plus, Starbucks fait appel à des fournisseurs indirects, qui peuvent comprendre des productrices et producteurs qui ne sont pas soumis à une entente contractuelle directe avec Starbucks, des sous-traitants et des fournisseurs secondaires d'ingrédients, d'emballages et de composants destinés aux produits manufacturés directs de Starbucks.

Starbucks Ltd Moyen-Orient et Afrique et Starbucks Coffee Company Ltd (R.-U.) sont des filiales de Starbucks Corporation. Starbucks Coffee Company Ltd (R.-U.) est la principale entité opérationnelle au R.-U. Plus de 1 300 cafés gérés par l'entreprise et cafés agréés y sont établis, dont plus de 500 sont des cafés gérés par l'entreprise.

Café Starbucks Canada, Inc. est une filiale en propriété exclusive de Starbucks Corporation. Starbucks Canada compte plus de 1 400 cafés gérés par l'entreprise et cafés agréés, et plus de 20 000 partenaires (employées et employés) travaillent dans les cafés gérés par l'entreprise au Canada. Starbucks Canada importe des marchandises fabriquées à l'extérieur du Canada, y compris des marchandises de Starbucks Corporation aux États-Unis. Les marchandises sont vendues et distribuées au Canada, notamment dans les cafés gérés par l'entreprise et les cafés agréés. Dans la présente déclaration, Starbucks Canada est la seule entité déclarante en vertu de la Loi canadienne.

Nous nous efforçons de montrer l'exemple grâce à notre mission évoluée : Être le fournisseur par excellence du meilleur café au monde, tout en inspirant et en nourrissant l'âme au gré des rencontres, café après café, d'une communauté à l'autre.

Nous aspirons à toujours informer nos parties prenantes sur notre approche pour renforcer le respect des droits de la personne grâce à la diligence raisonnable en matière de droits de la personne, notamment en œuvrant dans le but d'atténuer les risques liés au travail forcé dans l'ensemble de l'industrie.

Nos politiques en matière de droits de la personne

Starbucks s'engage à promouvoir le respect des droits de la personne conformément à la Déclaration internationale des droits de l'homme, aux normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail, aux Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant et aux principes régissant les entreprises, aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi qu'aux Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales. Starbucks interdit toute forme de travail forcé, comme l'indiquent ses politiques suivantes.

Notre Déclaration générale sur les droits de la personne éclaire les décisions que nous prenons et qui ont une incidence sur nos relations avec nos principales parties prenantes, notamment les cultivatrices et cultivateurs, les fournisseurs, la clientèle, les partenaires d'affaires et les communautés.

Il incombe au conseil d'administration de Starbucks d'exercer une surveillance des risques directement sur certaines catégories de risque à l'échelle de l'entreprise. D'autre part, la responsabilité de surveiller certaines autres catégories de risque a été confiée à ses comités permanents. Dans le cadre de cette surveillance des risques, les membres de l'équipe de direction transmettent au conseil d'administration ou, s'il y a lieu, à ses comités permanents des mises à jour sur nos politiques en matière de droits de la personne, nos pratiques de gestion des risques et nos programmes mondiaux. À ce titre, l'équipe de direction est responsable de la gestion efficace des questions liées aux droits de la personne à l'échelle de l'entreprise.

L'équipe mondiale responsable des droits de la personne de Starbucks est chargée de travailler dans l'ensemble de l'entreprise pour élaborer des politiques et une stratégie en matière de droits de la personne axées sur l'établissement de nos principaux engagements, la détermination des risques importants au sein de l'entreprise, et l'appui aux programmes conçus pour intégrer le respect des droits de la personne de part et d'autre de la chaîne de valeur de l'entreprise. L'équipe responsable des droits de la personne présente des mises à jour à l'équipe de direction et oriente les prises de décisions importantes sur les questions liées aux droits de la personne par l'entremise d'un comité de leadership interfonctionnel.

Il incombe à chacune des équipes de l'entreprise d'investir des efforts de diligence raisonnable qui appuient notre Déclaration générale sur les droits de la personne et nos engagements. L'équipe mondiale responsable des droits de la personne a dirigé une équipe interfonctionnelle chargée d'élaborer cette déclaration.

Starbucks est membre du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2004. Nous investissons des efforts en vue d'appuyer et de promouvoir les principes établis par les normes du Pacte mondial en ce qui a trait aux droits de la personne et au travail, dont le travail forcé. Pour en savoir plus sur notre dernier rapport du Pacte mondial, cliquez [ici](#).

Afin de poursuivre nos efforts continus pour nous approvisionner en produits et ingrédients tout au long de notre chaîne d'approvisionnement dans l'esprit de nos engagements quant aux droits de la personne, nous avons élaboré des politiques et des programmes visant à nous assurer que nos fournisseurs respectent nos attentes en matière d'éthique des affaires, de droits de la personne et de normes environnementales. Nous avons récemment mis à jour notre Code de conduite des fournisseurs afin qu'il reflète mieux nos principes, nos attentes et nos exigences.

Notre Code de conduite des fournisseurs contient des directives détaillées sur les Normes de Starbucks en matière de respect des droits du travail et de la personne. Les sujets couverts par le volet des droits de la personne comprennent le travail forcé et la traite des personnes, le travail des enfants, le recrutement responsable, les travailleuses et travailleurs migrants, la rémunération, les avantages sociaux et les heures de travail, la liberté d'association et la négociation collective, la mise en place de conditions de travail saines et sécuritaires, ainsi que l'égalité et la non-discrimination.

Starbucks adopte une approche fondée sur les risques pour vérifier la conformité à l'égard de son Code de conduite des fournisseurs. Le Code de conduite des fournisseurs permet la tenue d'inspections annoncées et non annoncées des dossiers, des installations et des activités des fournisseurs. La vérification peut être effectuée par Starbucks ou un tiers désigné par Starbucks, ou un tiers jugé acceptable par Starbucks. Cette vérification peut comprendre des inspections, des entrevues avec le personnel, ainsi qu'un examen des dossiers, des livres et des pratiques commerciales. Starbucks s'attend à ce que les fournisseurs aient un processus pour corriger en temps opportun toute non-conformité ou infraction décelée dans une vérification, une évaluation, une inspection, une enquête ou un examen interne ou externe.

L'omission de se conformer au Code des fournisseurs ou aux activités de vérification, ou l'omission de travailler avec Starbucks ou un tiers pour corriger des situations de non-conformité sont des motifs pour annuler les commandes ouvertes, cesser l'utilisation de sites non conformes ou mettre fin à la relation d'affaires.

Nous offrons de la formation aux partenaires (employées et employés) qui soutiennent ou exécutent l'approvisionnement de Starbucks en produits et services, ainsi qu'aux fournisseurs inclus dans la portée de ce programme. La formation porte sur notre approche de tolérance zéro envers le travail forcé, ainsi que sur le processus à suivre pour prendre des mesures correctives si un problème est détecté dans notre chaîne d'approvisionnement dans le secteur de la fabrication.

Voici nos politiques et déclarations pertinentes :

- Déclaration générale sur les droits de la personne : [Lien ici](#)
- Code de déontologie de Starbucks : [Lien ici](#)
- Supplier Code of Conduct (anglais seulement) : [Lien ici](#)
- Pratiques équitables pour le café et ses productrices et producteurs (C.A.F.E.) : [Lien ici](#)
- Rapport sur l'impact social de Starbucks dans le monde : [Lien ici](#)

Nous nous efforçons de fournir des voies de règlement des griefs sûres, confidentielles et accessibles à toutes les personnes touchées par nos activités et nos produits. Starbucks ne tolère aucune représailles ou victimisation à l'égard de quiconque fait part de ses préoccupations ou de ses questions au sujet d'une possible violation de notre Déclaration générale sur les droits de la personne. Notre Service d'assistance sur l'éthique et la conformité, accessible en tout temps en ligne ou par téléphone, constitue une ressource pour poser des questions ou soulever des préoccupations. Le Service d'assistance sur l'éthique et la conformité est offert dans plusieurs langues et il est accessible à l'échelle locale dans de nombreuses régions. Ainsi, les partenaires ou les personnes qui sont victimes ou témoins d'un comportement contraire à notre Déclaration générale sur les droits de la personne peuvent y faire appel pour signaler des préoccupations. En particulier, celles portant sur les droits de la personne sont transmises à l'équipe appropriée de Starbucks.

La direction de Starbucks est responsable de la préparation et de l'intégrité des renseignements déclarés pour l'AF25. Un système de contrôles internes, qui comprend notamment un processus de vérification auquel participent des spécialistes en la matière à l'interne, procure l'assurance que cette information représente avec exactitude notre engagement continu à gérer les risques de travail forcé et de travail des enfants au sein de nos propres activités et chaînes d'approvisionnement.

Évaluation des répercussions sur les droits de la personne

Dans le cadre de son obligation de diligence raisonnable continue, Starbucks s'est engagée à procéder, s'il y a lieu, à des évaluations des répercussions sur les droits de la personne, dont le travail forcé, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Starbucks, en partenariat avec l'entreprise Article One, a terminé sa toute première évaluation indépendante des répercussions sur les droits de la personne à l'échelle de l'entreprise en 2023, conformément au cadre de diligence raisonnable en matière de droits de la personne de l'OCDE. Le rapport est publié [ici](#). L'évaluation des droits de la personne comprenait un examen de l'information accessible au public et des données internes afin de déterminer et d'évaluer les répercussions négatives potentielles et réelles sur les droits de la personne dans l'ensemble des activités et de la chaîne de valeur de Starbucks, notamment les activités et la chaîne d'approvisionnement de Starbucks, ainsi que les répercussions sur la clientèle et les communautés locales. Les répercussions mises en évidence ont été évaluées selon les critères de gravité des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme afin de comprendre ceux qui sont susceptibles d'avoir des répercussions négatives les plus graves. L'évaluation tenait également compte de la probabilité que ces événements se produisent à l'avenir et que Starbucks dispose d'un effet de levier suffisant – et qu'elle peut être dans une position unique – pour prendre des mesures visant à atténuer ces répercussions dans le cadre d'une collaboration avec l'industrie.

Dans le cadre de notre évaluation des répercussions sur les droits de la personne, nous avons reconnu le travail forcé comme posant un risque important pour les chaînes d'approvisionnement de produits agricoles, de biens manufacturés et de services. Au cours de l'AF25, d'un bout à l'autre de notre chaîne de valeur, [nous avons continué à prendre des mesures](#) et à tirer parti des apprentissages et des conclusions issus des évaluations des répercussions sur les droits de la personne.

Diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement

Nous savons que certaines chaînes d'approvisionnement peuvent comporter des risques intrinsèques à l'ensemble de l'industrie liés au travail forcé, au travail des enfants et à d'autres conditions de travail potentiellement dangereuses, et nous nous efforçons d'adopter des approches conçues pour prévenir et atténuer ces risques lorsque ceux-ci sont cernés. Nous avons mené des évaluations des répercussions sur les droits de la personne, adopté des politiques sur le travail forcé dans le cadre de notre Déclaration générale sur les droits de la personne et de notre Code de conduite des fournisseurs, et mis en place des programmes d'approvisionnement qui déterminent les risques liés aux droits de la personne, dont une description est présentée ci-dessous. Starbucks a maintenu et exploité des programmes visant à reconnaître les répercussions négatives sur les droits de la personne, à les prévenir et à les atténuer, et a établi des partenariats avec des organismes externes sur les mesures correctives. Nous attendons des fournisseurs qu'ils établissent et fassent respecter des mécanismes de grief et des procédures de traitement des plaintes efficaces pour recevoir et traiter les préoccupations liées aux sujets étayés dans le Code des fournisseurs. Dans cette optique, nous nous attendons à ce qu'ils donnent accès à des recours, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Starbucks s'efforce de suivre le parcours d'approvisionnement de certains produits, et l'entreprise adopte une approche fondée sur le risque pour accroître la traçabilité des fournisseurs au-delà du niveau 1.

D'autre part, Starbucks a retenu les services d'un fournisseur indépendant pour schématiser les risques liés à la chaîne d'approvisionnement afin de cerner les lacunes dans les évaluations de l'entreprise et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement. L'entreprise continue par ailleurs de mettre en pratique l'approche fondée sur les risques afin d'accorder la priorité aux efforts soutenus de diligence raisonnable.

Notre approche en matière d'approvisionnement responsable

We remain committed to implementing our responsible sourcing program globally. Our approach includes the specific efforts set out below, including responsible purchasing practices, farmer support efforts, social responsibility standards for suppliers, and environmental programs.

Nous maintenons notre engagement à l'égard de la mise en œuvre de notre programme d'approvisionnement responsable à l'échelle mondiale. Notre approche comprend les mesures précises énoncées ci-dessous, notamment des pratiques d'achat responsables, des efforts pour soutenir les cultivatrices et cultivateurs, des normes de responsabilité sociale pour les fournisseurs et des programmes environnementaux.

Café

Nous cherchons à nous procurer de façon responsable du café arabica de qualité supérieure. Pour ce faire, nous établissons des attentes claires, examinons et vérifions la façon dont notre café est cultivé et échangé, et travaillons avec les caféicultrices et caféiculteurs et les fournisseurs pour constamment améliorer les pratiques en ce sens.

Il y a plus de 20 ans, en partenariat avec Conservation International, nous avons lancé l'un des premiers programmes d'approvisionnement de l'industrie du café qui représente notre ambition d'acquérir du café de façon responsable : les pratiques équitables pour le café et ses producteurs (pratiques C.A.F.E.) . Le programme aide à évaluer et à améliorer la façon dont le café est cultivé, transformé et échangé dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement du café vert. Il présente un ensemble de points de contrôle servant à évaluer les exploitations agricoles. Menées par des tiers indépendants, ces évaluations suivent un processus permettant de cerner et de contrer les risques. En date de l'AF25, quelque 400 000 plantations de café font partie des chaînes d'approvisionnement vérifiées par rapport aux normes de la pratique C.A.F.E. Ce processus est supervisé par SCS Global Services.

À l'AF25, plus de 99 % du café Starbucks provenait de chaînes d'approvisionnement ayant adopté les pratiques C.A.F.E. Pour plus de renseignements à ce sujet : [pratiques C.A.F.E.\(normes\)](#).

Les pratiques C.A.F.E Les pratiques comprennent un indicateur de tolérance zéro à l'égard de toute forme de travail forcé et de travail des enfants. Pour les questions de non-conformité à la tolérance zéro portées à notre attention par l'entremise des pratiques C.A.F.E., nous exigeons que nos fournisseurs et nos partenaires tiers sur le terrain prennent rapidement des mesures correctives. En raison de la nature saisonnière de la production de café, certains indicateurs de tolérance zéro peuvent être résolus seulement pendant la période de récolte lorsque la majorité des travailleuses et travailleurs temporaires sont présents et, par conséquent, la résolution complète de ces indicateurs peut nécessiter d'attendre la prochaine récolte de café. Dans le cas où un indicateur de tolérance zéro ne peut pas être résolu en temps opportun, une chaîne d'approvisionnement sera considérée comme non conforme et non admissible à l'approbation des pratiques C.A.F.E. jusqu'à ce que la résolution soit possible. Nous n'effectuons aucun achat auprès de chaînes d'approvisionnement qui prennent des mesures correctives pour corriger les indicateurs de tolérance zéro, et les relations commerciales sont suspendues jusqu'à ce qu'un problème de tolérance zéro soit considéré comme réglé. Des renseignements supplémentaires à ce sujet se trouvent dans le [rapport annuel sur l'impact social de Starbucks dans le monde](#).

Au cours de l'AF25, Starbucks a exploité 10 Centres de soutien aux caféicultrices et caféiculteurs dans des pays producteurs de café à travers le monde, où les agronomes et partenaires (employées et employés) Starbucks de la région travaillent avec les cultivatrices et cultivateurs pour apprendre et mettre en œuvre les dernières découvertes et les pratiques exemplaires en agronomie, en qualité et en responsabilité sociale. À l'AF25, plus de 40 000 personnes ont été formées par l'entremise des Centre de soutien aux caféicultrices et caféiculteurs. Au Guatemala, nous avons établi des partenariats avec des fournisseurs et des organismes externes pour œuvrer à éliminer le travail des enfants grâce à la mise sur pied de garderies exploitées pendant la récolte du café. À l'AF25, nous avons contribué au fonctionnement de 13 garderies.

Renforcement du respect des droits de la personne dans notre chaîne d'approvisionnement du café au Brésil

Le Brésil est l'une des principales régions où nous nous approvisionnons en café. Mais à l'instar d'autres entreprises qui acquièrent du café dans ce pays, c'est également l'un des endroits où nous sommes exposés à des risques importants en matière de droits de la personne. En s'appuyant sur les résultats de l'Évaluation des répercussions de Starbucks sur les droits de la personne, Starbucks cherche à comprendre le risque à l'échelle régionale dans les principaux pays sources, dont le Brésil. Nous avons investi dans la mise en œuvre d'évaluations et de mesures ciblées dans le pays, en vue de mieux protéger les travailleuses et travailleurs et de renforcer le respect des droits de la personne.

Notre parcours jusqu'à présent

Efforts collectifs : Nous avons accordé la priorité à la collaboration avec des organismes spécialisés pour prévenir et atténuer les risques liés aux droits de la personne au Brésil. Les premières initiatives ont débuté en 2020. Leur principal objectif était d'améliorer les capacités de vérification afin de déceler les cas de travail forcé (initiative dirigée par la Rainforest Alliance), d'évaluer les conditions de travail sur les plantations (initiative dirigée par Global Coffee Platform Brazil), et d'investir des efforts de recrutement responsable (initiative dirigée par Verite).

Soutien local élargi : En 2021, nous avons ouvert notre 10e Centre de soutien aux caféicultrices et caféiculteurs à Varginha, Minas Gerais. En plus de favoriser notre mobilisation locale, le Centre offre des ressources et présente des occasions de collaboration aux productrices et producteurs de café locaux.

Plan d'action en matière de droits de la personne spécifique au Brésil : En 2024, nous avons élaboré un plan d'action en matière de droits de la personne spécialement adapté au Brésil. Ce plan a été mis en œuvre l'année suivante. Voici les principaux aspects couverts par le plan d'action :

Évaluation des risques : Nous travaillons en partenariat avec un tiers pour la tenue au Brésil d'une évaluation des risques liés aux droits de la personne. Cette évaluation est composée de centaines d'entrevues avec des membres du personnel et de la gestion dans le but de repérer les principaux risques et les causes fondamentales. Les renseignements ainsi recueillis permettront d'orienter les stratégies visant à prévenir et à atténuer les risques dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Renforcement des capacités : En partenariat avec le National Rural Learning Service – Minas Gerais, une institution de formation professionnelle rurale à but non lucratif au Brésil, nous offrons aux productrices et producteurs une formation de deux ans. Celle-ci s'inscrit dans les pratiques C.A.F.E. et porte sur les conditions de travail et les exigences en matière de santé et de sécurité.

Soutien d'un mécanisme de règlement des griefs : En 2025, Starbucks et deux autres partenaires externes ont financé l'initiative Nossa Voz au Brésil afin de soutenir les activités et l'élargissement d'un projet pilote de mécanisme de règlement des griefs axé sur la main-d'œuvre, dirigé par LRQA, un organisme spécialisé en gestion des risques. À l'origine, le mécanisme a été conçu et pris en charge par le Global Fund to End Modern Slavery et LRQA, avec le financement du département du Travail des États-Unis. À l'heure actuelle, environ 55 plantations y participent, et nous travaillons à accroître l'adhésion.

Mobilisation à l'échelle de l'industrie : Nous collaborons avec des spécialistes de l'industrie et des droits de la personne pour relever les défis systémiques liés à la main-d'œuvre. Notre Centre de soutien aux caféicultrices et caféiculteurs prend part à des événements qui regroupent plusieurs parties prenantes, diffuse des outils et des ressources, et s'engage dans des dialogues sur la durabilité et les conditions de travail. Par ailleurs, Starbucks est membre d'InPACTO, le National Pact Institute, qui œuvre à l'élimination du travail forcé au Brésil. Dans cet esprit, l'organisme élabore des stratégies de premier plan, notamment le rassemblement d'intervenants du secteur du café au Brésil, la désignation des risques et la promotion des efforts collectifs.

Cocoa

Au cours de l'AF25, l'équipe centrale d'acquisition de cacao de Starbucks a acheté 24 915 tonnes métriques de cacao. L'approvisionnement a été réalisé auprès de productrices et producteurs qui ont obtenu la certification de la Rainforest Alliance, laquelle établit des exigences en matière de droits de la personne et d'environnement harmonisées avec les cadres mondiaux de diligence raisonnable. En raison de la baisse de la demande, le volume d'approvisionnement en cacao certifié par la Rainforest Alliance a été légèrement inférieur à celui de l'AF24.

Starbucks s'engage à travailler à des initiatives sectorielles pour mettre en œuvre des solutions efficaces et renforcer sa contribution dans l'industrie du cacao en tant que membre de l'International Cocoa Initiative, de la Plate-forme suisse du cacao durable et de la World Cocoa Foundation.

Pour relever les défis importants dans l'industrie du cacao, il faut une action collective concertée. Nous sommes signataire du cadre de la Cocoa and Forest Initiative, et nos efforts portent sur l'action collective pour mettre fin à la déforestation liée au cacao.

Thé

Lors de l'AF25, l'équipe centrale d'acquisition de thé de Starbucks a acheté 2 848 tonnes métriques de thé auprès de productrices et producteurs qui ont obtenu la certification de la Rainforest Alliance. Ce volume constitue une augmentation par rapport à l'année précédente.

En tant que membre de l'organisme Ethical Tea Partnership depuis 2005, nous collaborons avec d'autres parties prenantes de l'industrie afin d'échanger des renseignements et d'appuyer leurs efforts de détection et d'atténuation des problèmes touchant l'ensemble de l'industrie.

Autres sources d'approvisionnement en biens et services

Notre programme d'approvisionnement responsable en biens manufacturés et services comprend les boissons, les aliments, les marchandises, l'équipement, le mobilier et la logistique. L'amélioration continue constitue la pierre d'angle de notre programme. Depuis 2006, un élément clé de notre stratégie consiste à mener des évaluations régulières fondées sur les risques sur place, dans les installations, pour déceler de réelles ou d'éventuelles infractions à nos normes.

Au cours de l'AF25, nous avons effectué plus de 300 évaluations d'installations totalisant 150 000 travailleuses et travailleurs, atteignant ainsi un degré de transparence de 98 % dans les installations évaluées. Nous concentrons nos efforts aux emplacements comportant des risques, et nous prenons les mesures nécessaires lorsque des problèmes surviennent. Si les pratiques d'un fournisseur donnent lieu à des préoccupations, nous cherchons à l'aider à résoudre les problèmes. Nous nous réservons toutefois le droit de suspendre les travaux jusqu'à ce que les problèmes soient entièrement résolus. Veuillez consulter ci-dessous les renseignements supplémentaires sur les non-conformités. Lors de l'AF25, Starbucks a poursuivi l'élargissement de la diligence raisonnable dans sa chaîne d'approvisionnement en biens manufacturés et services, en intégrant un plus grand nombre de fournisseurs au programme d'approvisionnement responsable. On compte parmi eux des fournisseurs de niveau 1 travaillant auprès d'opérateurs internationaux essentiels.

Nous établissons des partenariats avec des organismes spécialisés pour éclairer notre travail de gestion des risques cernés. Au cours de l'AF25, notre adhésion à AIM-Progress et auprès de la Retail Industry Leaders Association nous a permis de participer, en compagnie d'autres chefs de file de l'industrie, à divers groupes de travail. L'objectif était d'aborder ensemble les risques liés aux droits de la personne dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement.

Mobilisation des intervenants et collaboration dans l'industrie

Lors de l'AF25, Starbucks a maintenu son engagement à l'égard de la collaboration dans le cadre des initiatives et avec les organismes qui suivent :

- Cocoa and Forest Initiative (CFI) : La [CFI](#) a pour but de protéger et de restaurer les forêts qui ont été dégradées, de s'attaquer aux causes profondes de la déforestation en investissant dans l'agriculture durable et d'augmenter les revenus des productrices et producteurs de cacao. Elle met l'accent sur l'engagement communautaire fort et l'inclusion sociale. Elle met particulièrement l'accent sur les femmes et les jeunes afin de favoriser une communauté inclusive au moyen de modèles de gestion. Depuis 2022, Starbucks est signataire du cadre de la Cocoa and Forest Initiative.
- Rainforest Alliance : [La Rainforest Alliance](#) est un organisme international à but non lucratif œuvrant à la fois dans les domaines des affaires, de l'agriculture et des forêts pour faire du commerce responsable la nouvelle norme. L'organisme vise à former une alliance pour protéger les forêts, améliorer les moyens de subsistance des cultivatrices et cultivateurs et des communautés forestières, promouvoir leurs droits et les aider à atténuer la crise climatique et à s'y adapter. Pour obtenir et maintenir la certification de la Rainforest Alliance, les exploitations agricoles doivent faire l'objet d'une vérification annuelle selon une norme rigoureuse comportant des exigences environnementales, économiques et sociales précises. Le [Programme de certification 2020](#) de la Rainforest Alliance fait la promotion d'une approche [d'évaluation et de résolution](#) et d'un mécanisme de réclamation pour s'attaquer aux problèmes liés aux droits de la personne.

- Rainforest Alliance (cont'd): Cette approche exige que les titulaires de certificat mettent sur pied un comité chargé d'évaluer et d'atténuer les risques de travail des enfants, de travail forcé, de discrimination ainsi que de violence et de harcèlement en milieu de travail. Le comité surveillera les signes d'infraction à ces exigences et aura accès à de la formation sur la façon de corriger les cas décelés dans le cadre du programme de la Rainforest Alliance. Des renseignements supplémentaires sur le cacao certifié par la Rainforest Alliance sont [accessibles ici](#), et ceux sur le thé certifié par la Rainforest Alliance sont [accessibles ici](#).
- Conservation International (CI) : Starbucks collabore avec [CI](#) depuis plus de 20 ans, élaborant et appliquant l'ensemble de lignes directrices environnementales, sociales et économiques qu'elle utilise pour s'approvisionner en café. Nous utilisons ces lignes directrices, connues sous le nom de pratiques C.A.F.E. (pratiques équitables pour le café et ses productrices et producteurs), afin d'évaluer et de récompenser les productrices et producteurs de café de qualité supérieure, socialement responsables et qui cultivent leur café de façon durable. En plus de l'instauration des pratiques C.A.F.E., notre partenariat va au-delà de la plantation pour intégrer les étapes permettant de protéger la richesse des paysages environnants. En mettant à l'essai des projets novateurs auprès des communautés caféicoles, nous aspirons à améliorer la production de café, ainsi qu'à conserver et à restaurer les forêts naturelles.
- Ethical Tea Partnership : L'organisme [Ethical Tea Partnership](#) est un organisme mondial qui s'attaque aux problèmes les plus pressants de l'économie, de l'égalité et de l'environnement.
- International Cocoa Initiative (ICI) : [ICI](#) et ses membres travaillent ensemble pour innover ainsi que pour stimuler et soutenir l'élaboration et le renforcement de politiques et de pratiques efficaces, conçues pour assurer le respect des droits de la personne et pour prévenir ou éliminer le travail des enfants et le travail forcé.
- Plate-forme suisse du cacao durable (SWISSCO) : [SWISSCO](#) favorise la collaboration entre l'industrie du cacao et du chocolat, le secteur public, les organismes non gouvernementaux et les instituts de recherche. Ensemble, les membres de la Plate-forme du cacao s'engagent activement à œuvrer pour améliorer les conditions de vie des productrices et producteurs de cacao, protéger les ressources naturelles et favoriser la biodiversité dans les pays producteurs de cacao. La participation, le partenariat et la transparence contribuent à une chaîne de valeur durable du cacao, pour les générations actuelles et futures.

- **AIM–Progress** : AIM–Progress est un réseau d’entreprises de biens de consommation courante qui ouvre la voie aux pratiques d’approvisionnement responsables. La coalition favorise la collaboration et la création conjointe parmi les entreprises membres, ainsi qu’avec des organismes partenaires. En retour, les membres bénéficient d’un soutien concret lié aux pratiques exemplaires de l’industrie en matière de droits de la personne, à la mobilisation des fournisseurs et à la gestion des risques. En compagnie de ces chefs de file du secteur des biens de consommation courante, nous mettons au point des solutions pour résoudre des problèmes qu’il serait autrement difficile de régler individuellement.
- **Retail Industry Leaders Association (RILA)** : Depuis plus de 20 ans, les membres de la RILA mettent en œuvre des mesures de diligence raisonnable pour soutenir la fabrication responsable partout dans le monde. Dès qu’un cas de travail forcé est décelé, les membres de la RILA collaborent pour renforcer la protection accordée aux travailleuses et travailleurs, et pour améliorer les conditions de travail partout dans le monde.

Déclarations prospectives

Les présentations suivantes contiennent des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont exposées à divers risques et incertitudes qui pourraient engendrer un écart entre nos résultats réels et ces énoncés. Il faut dès lors en tenir compte en parallèle aux mises en garde et discussions sur les facteurs de risque dont il est question dans nos documents déposés auprès de la Securities and Exchange Commission, notamment nos plus récents rapports périodiques sur le formulaire 10-K et le formulaire 10-Q, ainsi que les dépôts subséquents. Starbucks n’assume aucune obligation d’actualiser ces déclarations ou renseignements prospectifs, qui ont été établis à leurs dates respectives.

Approbation de la présente déclaration

La présente déclaration est établie conformément aux exigences de l'article 54 de la Modern Slavery Act 2015 du R.-U. et de l'article 9 de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada, ainsi que de la California Transparency in Supply Chain Act de 2010, et constitue la déclaration de transparence de Starbucks quant à la chaîne d'approvisionnement pour l'année financière se terminant le 28 septembre 2025.

La présente déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de Café Starbucks Canada, Inc. conformément à l'alinéa 11(4)a) de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement le _____[DATE].

Signature (Canada),

Lori Digulla
Digitally signed by Lori Digulla
Date: 2026.05.11
13:31:06 -04'00'

Lori Digulla
directrice et vice-présidente principale
Starbucks Coffee Canada

J'ai le pouvoir de représenter Starbucks Coffee Canada, Inc.